

DSC-Responsable groupe
DS Ile de France
DS Ile de France
DS Ile de France
DSC Adjoint / DS Rhône-Alpes
DS Rhône-Alpes
DS Nord
RSS Méditerranée
DS Grand Ouest
DS Software

Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32)
Naima BELDJELTI (01 55 24 24 93)
Didier JEANNOT (06 20 32 49 52)
Edward PUJAR (06 51 00 55 69)
Pascale DEKESS (06 04 50 86 19)
Maxime RINNA (06 48 15 14 11)
Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16)
Caroline SABATIER (06 15 33 73 23)
Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41)
Adrian JACKSON (05 59 69 96 96)

michel.legouvello@gmail.com
naima.beldjelti@inetum.com
didier.jeannot274@orange.fr
epujar@club-internet.fr
dekessp@yahoo.com
Maxime.rinna@gmail.com
denis.francois@inetum.com
caroline.sabatier@inetum.com
nicolas.guillon@inetum.com
adrian.jackson@laposte.net

Octobre 2022



Au sommaire :

- Négoc 2022 (p. 1)
- Astreintes (p. 1)
- Télétravail (p. 2)
- Prévoyance (p. 2)
- RES ou LBO ? (p. 3)
- Dans le « Bain » jusqu'au cou ! (p. 3)
- Conseil d'administration ! (p.3)
- Pouvoir d'achat (p. 4)
- Elections professionnelles 2023 (p. 4)
- Equipe CFTC (p. 5)
- Intersyndicale - Courrier (p. 6)

2022 : Une année riche en négociations paritaires !

En 2022, c'est au rythme d'une réunion au minimum tous les mois que se réunissent la Direction et les Organisations Syndicales Représentatives (OSR) dans le but de négocier ou renégocier les accords d'entreprises.

L'agenda est riche avec de nombreux thèmes abordés : Prévoyance santé, astreintes, télétravail, droit à la déconnexion, mise en place et fonctionnements des CSE, projet d'extension de l'UES à Inetum Business Solutions France et bien entendu les 3 blocs abordés dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) à savoir : bloc 1 (rémunération et temps de travail), bloc 2 (égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et qualité de vie au travail), bloc 3 (gestion des emplois, parcours professionnels et mixité des métiers).



Pour rappel, l'accord prévoyance santé (très favorable aux salariés) a été signé par les 4 OSR, tout comme l'accord astreintes, mieux disant que le précédent.

Le calendrier des réunions pour le second semestre 2022 est le suivant :

- 8 et 20 juillet
- 14 septembre
- 2 novembre
- 23 novembre
- 14 décembre

La CFTC vous invite à découvrir dans ce bulletin un bilan des accords déjà signés et une synthèse de nos propositions sur les accords en cours de négociation.

Accord sur les Astreintes

Une bonne cuvée 2023 !

Au sein d'une intersyndicale, nous avons été les premiers à signer l'accord sur les astreintes. Cet accord est conclu pour une durée de 4 ans, il s'appliquera du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026. L'intersyndicale a été entendue et la CFTC se félicite des améliorations suivantes :



- Un salarié ayant donné son accord peut sortir de l'astreinte avec un délai de prévenance d'un mois.
- Les contreparties sont améliorées et négociables tous les ans dans le cadre des NAO.
- En cas d'intervention, la fin de la période d'intervention détermine le début du repos quotidien ou hebdomadaire. Le décalage de l'horaire de prise de poste n'entraîne pas modification de l'horaire de fin de poste.

A la vue de ces améliorations, la CFTC a signé cet accord sur les Astreintes.



Paritaires = Négociations ?

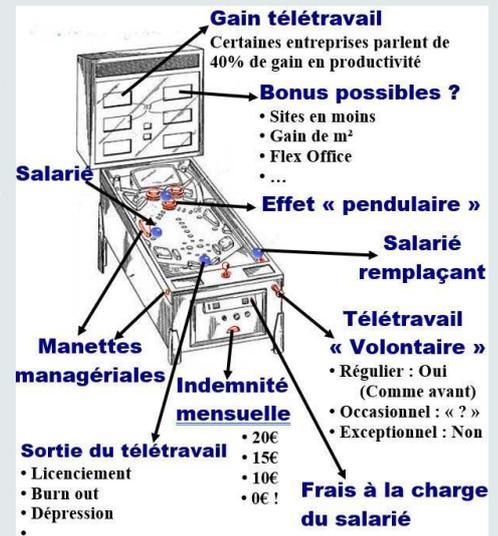
Octobre 2022

Accord télétravail : NON, NON et NON !

Lors de la commission paritaire du 14 septembre dernier, la Direction s'est littéralement assise sur les propositions formulées par les Organisations Syndicales Représentatives (OSR), **dont celles émises par la CFTC**.

Dans sa dernière copie, la Direction a notamment refusé de revenir sur les points suivants :

- Pas de modification de l'indemnité mensuelle, plafonnée à 20€.
- Pas de modification de la prime d'installation, limitée 100€ maximum tous les 5 ans.
- Les OSR non signataires restent exclues de la commission de suivi.
- Des critères de réversibilité qui parlent d'insuffisance dans l'exécution du travail et de risque sur la dynamique d'équipe !



NON, NON et NON, il est hors de question pour la CFTC de signer un tel accord qui ignore totalement la réalité des salariés en situation de télétravail. La compensation financière reste insuffisante, dérisoire et complètement déconnectée des profits qui seront engrangés par Inetum du fait des économies réalisées par la réduction du parc immobilier.

La CFTC note l'indécence d'une telle proposition en période de forte inflation.

Prévoyance : Un accord fructueux !

Le dernier épisode des négociations sur la prévoyance (incapacité -invalidité – décès) a débouché sur une issue heureuse pour les salariés d'Inetum !

En effet, les organisations syndicales représentatives (**dont bien sûr la CFTC**) ont été entendues dans leurs revendications et ont signé l'avenant à l'accord collectif sur la prévoyance.

Dès le mois de mai 2022, nous avons pu annoncer les bonnes nouvelles suivantes :

- Un maintien des garanties et même une amélioration pour les non-cadres (alignement des garanties décès cadre/non-cadre)
- Une prise en charge des cotisations plus importantes par Inetum qui entraîne la baisse ou le maintien du niveau de cotisations pour 82% de nos collaborateurs.

NB : Les cotisations mutuelles (remboursement de frais de santé) n'ont pas été impactées.

La CFTC partage avec vous cette bonne nouvelle, fruit d'un long travail de négociation avec la Direction.



Bain €capital... un bon choix ?

Octobre 2022

RES ou LBO ?

C'est la bonne question qu'il aurait fallu se poser lorsque Mannai Corporation a pris la décision de sortir du capital d'Inetum. Parmi les nombreuses options qui s'offraient à notre ancien actionnaire, c'est celle de la vente à un fonds d'investissement Américain, au moyen d'un LBO, qui a été retenue. Nous avons évoqué ce montage financier (et ses nuisances pour les salariés) dans notre bulletin de septembre. Le contrôle de l'entreprise est ainsi passé aux mains d'un fonds d'investissement étranger qui tirera tous les profits de l'opération. Seule une petite poignée de cadres de haut rang sera amenée à partager le gâteau avec Bain Capital.

Pour la CFTC, cette transaction aurait pu prendre une toute autre dimension en y associant le collectif des salariés d'Inetum. Il ne s'agit plus d'un LBO, mais d'une RES (*Reprise de l'Entreprise par les Salariés*). Si les mécanismes sont proches (création d'une société holding et recours à l'emprunt bancaire), la philosophie est tout autre. Dans le cas d'une RES, les salariés conservent un droit de contrôle sur l'entreprise et restent bénéficiaires des profits futurs.

La CFTC déplore que les salariés soient une fois de plus exclus des circuits de décision et privés des fruits de leur travail.

Nous sommes dans le « Bain » jusqu'au cou !

Par un article du 11 septembre dernier, nous apprenons que Bain serait interdit de marchés publics au Royaume-Uni pour une durée de 3 ans.

Nous vous invitons à découvrir le détail de cet article :

<https://www.theguardian.com/business/2022/sep/11/joe-biden-ban-bain-and-company-government-contracts>

Et la version française :

<https://lesactualites.news/monde/ban-bain-co-des-contrats-du-gouvernement-americain-joe-biden-est-exhorte-gouvernance-dentreprise/>

Nous allons finir par regretter Mannai !

Le nouveau conseil d'administration !

Le BODACC du 2 septembre dernier (*) nous révèle la composition du nouveau conseil d'administration. Celui-ci comprend 6 membres, à savoir :

- Vincent Rouaix, qui cumule les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Agé de 63 ans, les dispositions statutaires en vigueur chez Inetum lui permettent d'exercer ses fonctions de président et de directeur général jusqu'à l'âge de 70 ans.
- Cyril Malher, directeur financier du groupe Inetum. Nul ne doute que sa connaissance du groupe sera un avantage considérable et qu'il apportera beaucoup plus que n'importe quel administrateur indépendant. Il est fort regrettable que le DRH n'ait pas été également invité à siéger. Voilà qui donne le « la » des futures priorités de notre nouvel actionnaire !
- Mattias Boyer-Chammard, représentant Bain Capital
- Isa Muller-Wegner, représentant Bain Capital
- Nadira Zeroual, représentant les salariés
- Bertrand de Beaulieu, représentant les salariés

Il appartient donc à ces deux derniers de défendre la pérennité du groupe sur le long terme et de porter la dimension humaine au sein du conseil.

Enfin, il est intéressant d'observer que M. Vincent Rouaix n'a pas fait l'unanimité lors du conseil d'administration du 20 juillet dernier, reconduit dans ses fonctions avec 4 voix sur 6 (**). Outre son abstention, légitime, afin de n'être juge et partie à sa propre réélection, nous noterons également celle de M. Bertrand de Beaulieu, administrateur représentant les salariés.

La CFTC comprend aisément les motivations de ce dernier à ne pas donner un chèque en blanc à notre Président Directeur Général !

(*) BODACC « B » Annonce n° 2627 / 93- Seine-Saint-Denis

(**) Acte des sociétés, dépôt enregistré le 29/07/2022 sous le numéro 23077 au tribunal de commerce de Bobigny



Le pouvoir d'achat : l'action continue

Après nous avoir expliqué qu'il n'y aurait rien de plus que les augmentations individuelles en 2022, la direction fait la sourde oreille face aux revendications et actions des organisations syndicales et des salariés.

A l'heure où l'inflation poursuit sa trajectoire, nombre de sociétés, grands groupes ou PME, ont décidé d'augmentations collectives ou de primes significatives.

Restons mobilisés, Signons tous la pétition :

<https://www.change.org/p/salaries-inetum-defendons-notre-pouvoir-d-achat>

Elections professionnelles : Rendez-vous en octobre 2023

Les élections des membres des 8 comités sociaux et économiques de l'UES Inetum se sont déroulées en 2019 pour une durée de 4 ans. Les mandats arrivent à expiration le 19 mars 2023 pour 6 comités sociaux et économiques de l'UES Inetum et le 4 juillet 2023 pour 2 comités sociaux et économiques de l'UES Inetum.

Afin de satisfaire à l'obligation d'organiser simultanément les élections au sein de l'UES Inetum, les parties ont souhaité, sous réserve d'un accord unanime des organisations syndicales représentatives présentes au sein de l'UES Inetum, une prorogation de leur mandat jusqu'au 20 octobre 2023.

Les 4 organisations syndicales représentatives présentes au sein de l'UES Inetum (**dont la CFTC**) ayant donné leur accord, le mandat des membres des comités sociaux et économiques de l'UES Inetum est donc prorogé jusqu'au 20 octobre 2023.

Ainsi, le premier tour des élections professionnelles aura lieu en octobre 2023 et le deuxième tour en novembre 2023.



La CFTC chez Inetum ? Une équipe active !



Commission Paritaire

Michel le GOUVELLO (DSC)
Naima BELDJELTI (IDF)
Didier JEANNOT (IDF)
Edward PUJAR (IDF)
Caroline SABATIER (Méditerranée)
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes / DSC Adjoint)
Maxime RINNA (Rhône-Alpes)
Denis FRANCOIS (Nord)
Emmanuel FORGEOIS (Nord)
Gerard LEPINE (Nord)
Muriel GRAND-BALMELLI (Grand Ouest)
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)
Adrian JACKSON (Progiciels)

Commission Formation

Sabiha MICALLEFF
Michel le GOUVELLO

Commission ARTT

Denis FRANCOIS
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Logement

Pascale DEKESS
Syldia ARGENTIN
Naima BELDJELTI
Michel le GOUVELLO

Commission Mutuelle Prévoyance

Syldia ARGENTIN (RS)

Comité Paritaire Pilotage Handicap

Maxime RINNA
Caroline SABATIER

Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALLEFF
Pascale DEKESS

Commission Centrale SSCT

Pascale DEKESS
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Participation

Michel le GOUVELLO (RS)

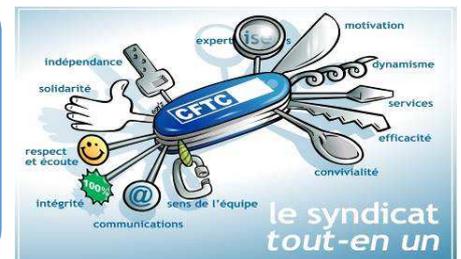
Commission Astreintes

Michel le GOUVELLO (RS)

VOUS bientôt !

La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent

- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Inetum (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord et Software) et hors UES chez Inetum Business Solution France.
- Présente dans toutes les instances du personnel : CSE/CSSCT, CSEC/CCSSCT, Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



Comment nous rejoindre !

Pour cela, plusieurs moyens :

- * En vous adressant à vos représentants CFTC
- * En nous retournant ce bulletin d'adhésion

Nous trouverons toujours une solution !

POURQUOI ADHERER A LA CFTC ?

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et **défendre leurs droits** ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse.

Venez rejoindre l'équipe CFTC d'Inetum !!!

FORMULAIRE à compléter et envoyer à :

Section CFTC Inetum, Bureau E-116, 1^{er} étage - 145 Boulevard Victor Hugo, 93400 St Ouen - ☎ 01 41 06 55 13

Nom Prénom :

Qualification :

Adresse :

Tél fixe ou/et portable :

Adresse mail perso :

Société :

Etablissement de rattachement :



A l'attention de M Bruno DA SOLA
Directeur des Ressources Humaines
Groupe INETUM
145, Boulevard Victor Hugo
93 400 SAINT OUEN

Saint Ouen, le 28 septembre 2022

Objet : Négociation d'un accord de sortie de conflit

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Le 20 septembre, malgré le télétravail généralisé et l'isolement des salariés en clientèle, à Saint-Ouen, Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux, Reims, Orthez, Niort et dans les autres agences du groupe INETUM, de nombreux salariés se sont mis en grève pour exprimer leur mécontentement de la politique salariale de l'entreprise : inégalitaire puisque ne concernant, selon vos informations données lors de la réunion du 08/07/22, que 43 % des salariés et ne permettant pas de compenser la perte du pouvoir d'achat face à une inflation galopante qui concerne pourtant 100% des salariés.

Ainsi, en août 2022, pour une année, les augmentations des prix ont représenté :

- +8% pour les produits alimentaires,
- +22,7% pour l'énergie,
- +15% pour les transports.

Dès le mois de mai, dans ce contexte, les Organisations Syndicales avaient mis en garde la Direction sur les conséquences de l'absence de mesures salariales collectives et suffisantes.

La fin de non-recevoir que vous avez exprimée le 8 juillet sous le seul prétexte de conserver un niveau de marge conforme aux attentes du nouvel actionnaire Bain Capital, les milliards d'Euros échangés lors de la cession du groupe par Mannai Corporation générant plus de 500 millions d'Euros de plus-value pour ce dernier sans aucune redistribution vers les salariés, les nouvelles primes et actions gratuites octroyées aux dirigeants du Groupe, n'ont fait qu'accentuer l'incompréhension et la colère des salariés.

Les Organisations Syndicales reviennent vers vous aujourd'hui afin de solliciter **une réunion de sortie de conflit dans les délais les plus brefs**, pour discuter des revendications collectives exprimées lors de cette journée du 20 septembre :

- Augmentation collective mensuelle de 200 € net
- Prime de 1500 € pour tous les salariés

Dans l'attente d'une réponse* de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Directeur des Ressources Humaines du Groupe Inetum, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

* en l'absence de réponse et de propositions satisfaisantes, nous vous informons **qu'une nouvelle journée de grève médiatisée est d'ores et déjà planifiée pour le 15 novembre 2022.**

Les Délégués Syndicaux :

CFDT

Pascale LEFEBVRE
Stéphane GLAÇON

CFE-CGC

Alina TORTOCHAUT
Olivier MAULMY

CFTC

Michel Le Gouvello
Pascale DEKESS

CGT

Véronique ADOLPHE
Jean-Louis ROUGE

Solidaires

Patrice BOUVET
Vincent BRACCHETTI